

## **SEANCE DU 16 MARS 2018**

L'an deux mil dix-huit et seize mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Reviere, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel GUERIN, Maire.

**Présents** Daniel GUERIN, Jacques BOURDEL, Jean-Jacques DERAINE, Marie HUYGHE-BOULET, Marc PRIOULT, Danine LASTELLE, Michel HODIERNE, Alain LEBAS, Dominique BOUGLE, Arnaud DOLLEY, Laurence FRAS, Corine BISSON.

**Absents** : Cendrine TANQUERAY, Odile CHAZEL, Christophe MOSQUERON  
Secrétaire de séance : Marie Huyghe-Boulet

Daniel GUERIN relit le compte rendu du précédent conseil afin de le soumettre au conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

L'ordre du jour est abordé comme suit.

### **1) Convention avec le Conseil Départemental**

Lecture est faite de la convention relative au réaménagement de la RD 35, le Maire précise que le département ne fera pas de réfection de la bande roulante qu'il estime suffisamment en bon état. Il s'agit d'autoriser la commune à réaliser les travaux et fixer les conditions d'entretien et d'aménagements.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité, donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.

### **2) Eclairage public Rue des Coutures**

Afin de rénover et de créer une extension de l'éclairage public Rue des coutures, le SDEC propose un devis pour 17 foyers et 1 mât de 16 199.21€, dont 10 124.51€ à la charge de la commune. Les mâts existants restent en place, sont repeints en gris anthracite et les foyers énergivores remplacés par des foyers à LED.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité ce devis.

### **3) Effacement de réseaux Rue du Bout de Banville et Rue des Moulins**

Il convient de procéder à l'effacement des réseaux Rue du Bout de Banville et Rue des Moulins.

Monsieur Lebas donne lecture du devis du mois de juillet 2016 établi par le SDEC Energies pour un montant total à la charge de la commune de 106 942.50€.

Le démarrage des travaux aurait lieu pour 2019.

Le conseil vote sur le principe mais demande un devis actualisé.

### **4) Vote du budget primitif du lotissement « Le Closet »**

A l'unanimité des membres présents, le budget lotissement « Le Closet » est voté comme à l'équilibre comme suit :

- Section fonctionnement 3 000 000€
- Section investissement 3 000 000€

### **5) Travaux Lagune**

Il convient de réaliser l'étanchéité du 2<sup>ème</sup> bassin de la lagune, pour ce faire deux devis ont été

réalisés. Kipoplue pour la pose et la fourniture de la géomembrane pour un montant de 28 820.32 € TTC et l'entreprise Tacchi pour le terrassement pour un montant de 9 660€ TTC. Soit un coût total de 38 480.32€. Il conviendra d'avoir recours à un emprunt afin de réaliser ces travaux. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces deux devis.

#### **6) Approbation du rapport des comptes d'observations définitives de la chambre régionale des comptes relatif à la gestion de la CDC Cœur de Nacre**

Après étude du rapport, le conseil municipal, à l'unanimité, l'approuve.

#### **7) Convention IngéEAU**

IngéEAU propose, en remplacement du SATESE qui doit disparaître, des services identiques pour une adhésion de 0.15€ par habitant DGF soit 0.05€ de plus que le SATESE. Ces services sont indispensables pour la surveillance de la lagune et pour les conseils de fonctionnement. Le conseil à la majorité dont une abstention accepte l'adhésion à IngéEAU et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer la convention.

#### **8) Emprunts**

Pour financer les travaux de voiries et l'aménagement du lotissement « Le Closet », il serait nécessaire d'avoir recours à des emprunts.

Les propositions du crédit agricole étant établies sur des montants d'emprunts erronés, mais les taux d'intérêts à 0.68% étant attractifs, le conseil donne son accord de principe pour recourir à ces emprunts. Le vote en est reporté à un conseil ultérieur.

#### **9) Informations et questions diverses**

Le Maire informe le conseil municipal du risque de fermeture d'une classe en élémentaire malgré des effectifs sensiblement similaires à ceux de l'année scolaire en cours, 45 élèves en maternelle, 89 en élémentaire, soit 134 inscriptions.

Il rappelle les démarches effectuées par les trois communes du RPI pour conserver les 6 classes et l'implication des parents d'élèves et des enseignants.

Corinne Bisson et Dominique Bouglé proposent de mettre en place un guide :

- des bonnes pratiques pour la gestion des eaux usées afin de préserver la lagune et l'environnement.
- Et des mesures à prendre pour prévenir, repérer et faire détruire les nids de frelons asiatiques.